

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.03.2025

Révision: 26.03.2025

Numéro de version 304 (remplace la version 303)

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit** 600288
- **Nom du produit:** Produit d'étanchéité de surface - résistance faible E-COLL
- **Code du produit:** 4317784251129
- **UFI:** SAJJ-K91T-K90S-FMKP
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation**
 - SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
 - SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Emploi de la substance / de la préparation** Agent d'étanchéité
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
 - E/D/E - Einkaufsbuero Deutscher Eisenhaendler GmbH
 - EDE Platz 1
 - D-42389 Wuppertal
 - Germany
- Tel. +49 202 6096-0
- e-mail: sdb@ede.de
- **Service chargé des renseignements:** Département de la sécurité des produits
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
 - ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
 - Centres Antipoison et de Toxicovigilance
 - ANGERS: 02 41 48 21 21
 - BORDEAUX: 05 56 96 40 80
 - LILLE: 0800 59 59 59
 - LYON: 04 72 11 69 11
 - MARSEILLE: 04 91 75 25 25
 - NANCY: 03 83 22 50 50
 - PARIS: 01 40 05 48 48
 - STRASBOURG: 03 88 37 37 37
 - TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
 - Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.03.2025

Révision: 26.03.2025

Numéro de version 304 (remplace la version 303)

Nom du produit: Produit d'étanchéité de surface - résistance faible E-COLL

(suite de la page 1)

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS07

· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2,2'-éthylènedioxydiéthyle diméthacrylate
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol
2'-phénylacétohydrazide

· Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

Les personnes souffrant de problèmes de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne doivent pas être employées dans un traitement utilisant ce mélange.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances du mélange ne répondent pas aux critères PBT/vPvB de l'annexe XIII de REACH.
Les personnes souffrant de problèmes de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient pas être employées dans un traitement impliquant ce mélange.

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 26.03.2025

Révision: 26.03.2025

Numéro de version 304 (remplace la version 303)

Nom du produit: Produit d'étanchéité de surface - résistance faible E-COLL

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· 3.2 Mélanges****· Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**· Composants dangereux:**

CAS: 27813-02-1 EINECS: 248-666-3 Numéro index: 607-125-00-5 Reg.nr.: 01-2119490226-37-xxxx	acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol ⚠ Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	20-35%
CAS: 109-16-0 EINECS: 203-652-6 Reg.nr.: 01-2119969287-21-xxxx	2,2'-éthylènedioxydiéthyle diméthacrylate ⚠ Skin Sens. 1, H317	5-25%
CAS: 80-15-9 EINECS: 201-254-7 Numéro index: 617-002-00-8 Reg.nr.: 01-2119475796-19-xxxx	hydroperoxyde de α,α-diméthylbenzyle ⚠ Org. Perox. E, H242 ⚠ Acute Tox. 3, H331 ⚠ STOT RE 2, H373 ⚠ Skin Corr. 1B, H314 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; STOT SE 3, H335 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 10 % Skin Irrit. 2; H315: 3 % ≤ C < 10 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 3 % Eye Irrit. 2; H319: 1 % ≤ C < 3 % STOT SE 3; H335: C < 10 %	0,1-<1%
CAS: 123-31-9 EINECS: 204-617-8 Numéro index: 604-005-00-4	1,4-dihydroxybenzène ⚠ Muta. 2, H341; Carc. 2, H351 ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10) ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	<0,1%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****· 4.1 Description des mesures de premiers secours****· Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.**· Après inhalation:**

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.03.2025

Révision: 26.03.2025

Numéro de version 304 (remplace la version 303)

Nom du produit: Produit d'étanchéité de surface - résistance faible E-COLL

(suite de la page 3)

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- **Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Consulter immédiatement un médecin.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Oxyde d'azote (NO_x)
Dioxyde de soufre (SO₂)

- **5.3 Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Autres indications**

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Le produit constitue, avec l'eau, une couche glissante.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.03.2025

Révision: 26.03.2025

Numéro de version 304 (remplace la version 303)

Nom du produit: Produit d'étanchéité de surface - résistance faible E-COLL

(suite de la page 4)
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.**· Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec des acides.

· Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.**· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****· 8.1 Paramètres de contrôle****· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****CAS: 123-31-9 1,4-dihydroxybenzène**VLEP Valeur à long terme: 2 mg/m³
C2, M2**· DNEL****CAS: 109-16-0 2,2'-éthylènedioxydiéthyle diméthacrylate**

Dermique Long term value for employees 13,9 mg/kg bw/Tag /AF-72 (industrial use)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.03.2025

Révision: 26.03.2025

Numéro de version 304 (remplace la version 303)

Nom du produit: Produit d'étanchéité de surface - résistance faible E-COLL

(suite de la page 5)

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
 - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection des mains:

Gants de protection (DIN EN 374)

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm**· Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques (DIN EN 166)

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs (DIN EN 14605)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· Indications générales**

- | | |
|--|-----------------|
| · Couleur: | Vert |
| · Odeur: | Caractéristique |
| · Seuil olfactif: | Non déterminé. |
| · Point de fusion/point de congélation: | Non déterminé. |
| · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 261 °C |
| · Inflammabilité | Non applicable. |
| · Limites inférieure et supérieure d'explosion | |
| · Inférieure: | Non déterminé. |
| · Supérieure: | Non déterminé. |
| · Point d'éclair | 95 °C |

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 26.03.2025

Révision: 26.03.2025

Numéro de version 304 (remplace la version 303)

Nom du produit: Produit d'étanchéité de surface - résistance faible E-COLL

(suite de la page 6)

· Température d'auto-inflammation	>400 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 25 °C	17000 - 50000 mm²/s
· Cinématique: 23 °C - 4 mm (ISO 2431)	
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,1 g/cm³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Pâteuse
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Test de séparation des solvants:	
· Solvants organiques:	0,0 %
· VOC (CE)	0,00 %
· VOC (CE) g/l	0,0 g/l
· VOCV (CH)	0,00 %
· Changement d'état	
· Température de suintement:	
· Propriétés comburantes	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 26.03.2025

Révision: 26.03.2025

Numéro de version 304 (remplace la version 303)

Nom du produit: Produit d'étanchéité de surface - résistance faible E-COLL

(suite de la page 7)

- | | |
|---|-------|
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**CAS: 27813-02-1 acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol**

Oral	LD50	11.200 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

CAS: 80-15-9 hydroperoxyde de α,α -diméthylbenzyle

Oral	LD50	382 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

Dermique	LD50	500 mg/kg (rat)
----------	------	-----------------

Inhalatoire	LC50/4h	220 ppm (rat)
-------------	---------	---------------

CAS: 123-31-9 1,4-dihydroxybenzène

Oral	LD50	320 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
----------	------	----------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 26.03.2025

Révision: 26.03.2025

Numéro de version 304 (remplace la version 303)

Nom du produit: Produit d'étanchéité de surface - résistance faible E-COLL

(suite de la page 8)

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· 12.1 Toxicité****· Toxicité aquatique:****CAS: 80-15-9 hydroperoxyde de α,α -diméthylbenzyle**

LC50 (96h) 3,9 mg/L (Oncorhynchus mykiss)

EC50/24h 7 mg/l (daphnia)

CAS: 123-31-9 1,4-dihydroxybenzène

EC50/24h 0,12 mg/l (daphnia)

96h LC50 0,044 mg/l (Pimephales promelas)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 26.03.2025

Révision: 26.03.2025

Numéro de version 304 (remplace la version 303)

Nom du produit: Produit d'étanchéité de surface - résistance faible E-COLL

(suite de la page 9)

- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets:**
Remettre les conteneurs complètement vides pour le recyclage. Sinon, enlever le contenu/récipient comme un déchet dangereux. Respecter les règlements officiels.

Catalogue européen des déchets

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
 - **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
 - **ADR** UN-
 - **ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
 - **ADR, IMDG, IATA**
 - **Classe** néant
 - **Étiquette** -
 - **Classe ADN/R:** néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
 - **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement**
 - **Marine Pollutant:** Non

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 26.03.2025

Révision: 26.03.2025

Numéro de version 304 (remplace la version 303)

Nom du produit: Produit d'étanchéité de surface - résistance faible E-COLL

(suite de la page 10)

- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.
- **"Règlement type" de l'ONU:** néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
2,2'-éthylènedioxydiéthyle diméthacrylate
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol
2'-phénylacétohydrazide
- **Mentions de danger**
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Conseils de prudence**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Évaluation de la sécurité chimique**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Methanol

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: Eintrag 3, Eintrag 75

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.03.2025

Révision: 26.03.2025

Numéro de version 304 (remplace la version 303)

Nom du produit: Produit d'étanchéité de surface - résistance faible E-COLL

(suite de la page 11)

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:**· Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· Scénarios d'expositionExposure scenario(s) of ingredients (if present) are available on request at:
sdb@ede.de**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Contact: sdb@ede.de**· Date de la version précédente: 14.03.2022****· Numéro de la version précédente: 303**

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.03.2025

Révision: 26.03.2025

Numéro de version 304 (remplace la version 303)

Nom du produit: Produit d'étanchéité de surface - résistance faible E-COLL

(suite de la page 12)

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Org. Perox. E: Peroxydes organiques – Type E/F
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR